

## Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP) : **Pourquoi la CGT n'a pas signé cet accord !**

Après plus de 14 réunions de négociations sur le thème, l'accord GEPP et ses annexes comportent au final 71 pages. Sans doute la négociation la plus longue et complexe pour un résultat que la CGT trouve très décevant. Certains chapitres remplis d'arguments dérisoires, d'ambitions sans moyens ou d'objectifs non mesurables. D'autres vides de nouveaux droits par rapport à ce que prévoit déjà le code du travail. Pire, certaines mesures ne seront pas applicables pendant plus d'un an et des sujets prévus par la loi ne sont pas du tout abordés. Quelques exemples de désaccord :

- Construire à 4 ans les évolutions de l'emploi avec les moyens de s'y adapter impose tout d'abord une cartographie des emplois précise de l'existant. Ce travail titanesque mais nécessaire n'est pas abouti, seuls 3 métiers sur 67 ont été analysés. Dès lors, comment se situer, comment se projeter ? Quelles sont les passerelles d'un emploi à l'autre ? Il n'est pas sérieux de signer un chèque en blanc pour l'avenir des salariés.

***A terme, chaque emploi sera classé par catégorie :***

**Stable**



**Emergent**

**En tension**

**En évolution ou sensible**





Des moyens supplémentaires devraient être débloqués pour faciliter l'évolution ou accompagner les transitions de ceux qui sont menacés, mais lesquels ? Aucun budget n'a été associé à la GEPP. Mais sans ces catégories, impossible de mobiliser ces moyens ! Il faudra attendre au moins un an avant de l'avoir de manière exhaustive...

- Une fois la cartographie finalisée et ces catégories connues, qui peut dire que les mesures et leur enveloppe financière seront adaptées, tant sur leur montant que dans leurs priorités stratégiques ? Impossible de le savoir.
- A ce titre, la CGT avait demandé d'inclure le [dispositif de transitions collectives](#) dans l'accord, comme le permet la loi. Refusé par la direction. Comment peut-on refuser un dispositif qui permet d'anticiper les mutations économiques et protéger l'emploi ?
- L'accord GEPP devrait « répondre aux enjeux de la transition écologique, ainsi que sur les mesures d'accompagnement susceptibles de lui être associées » (article L2242-20 du code du travail). Malgré les demandes de la CGT, rien n'est prévu dans cet accord.
- L'ambition de « favoriser la promotion sociale en valorisant l'obtention de nouvelles qualifications, notamment pour les personnes les moins qualifiées » n'est pas traduite en objectif chiffré (nb de salariés concernés et budget alloué), en enveloppe dédiée.

Retrouvez l'argumentaire détaillé de la CGT en cliquant [ICI](#)

**Pour la CGT, l'accord GEPP doit donner les moyens d'accompagner la mobilité professionnelle et/ou géographique pour s'adapter à l'évolution des emplois en rapport avec le développement de l'agence et le renforcement de ses missions de service public.**

**La GEPP doit concerner tous les salariés, préserver les emplois, être cohérente avec des objectifs stratégiques et donner une vraie chance à l'AFPA et ses salariés.**

**Non, la CGT n'a pas signé cet accord qui ne répond pas aux enjeux d'une véritable GEPP !**

Montreuil, le 12 septembre 2022

